

DEPARTEMENT

DE LA COMMUNE DE PRESSAGNY L'ORGUEILLEUX
27510

EURE

Séance du 14 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un

et le 14 janvier

à 18 heures 30

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances,

sous la présidence de : M. MAINGUY

Présents : Mmes, MM., MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, GUION, INIGO, MAGNAUDEIX, VAUZOU, WECKSTEIN

Absents : Mmes, M., PODGORSKY (pouvoir C.GLEIZES), LOCHON (pouvoir P. MAINGUY), LE LAN-LE LUYER (pouvoir C.GLEIZES), LONGON (pouvoir P.MAINGUY)

A été nommé secrétaire : Mme MAGNAUDEIX

ARCHIVES DE LA COMMUNE - DL 6/2021

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation
11/01/2021

Date d'affichage
11/01/2021

Objet de la Délibération
ARCHIVES DE LA COMMUNE - DL 6/2021

Mme MAGNAUDEIX présente la situation des archives communales situées dans les combles au-dessus de la mairie. Le dernier reversement aux Archives départementales remonte à 1995.

Après un premier travail de rangement et de classement, un travail important est à entreprendre afin d'assurer la remise à niveau des archives :

- reverser aux Archives départementales les archives devant y être stockées
- éliminer de façon réglementaire
- rédiger un PV de récolement
- réaliser un dossier informatique de suivi
- etc.

Il a été fait appel à un archiviste spécialiste des archives communales afin de réaliser un audit permettant de connaître le coût de cette remise à niveau. Le devis reçu s'élève à 3 080 € pour 14 jours de travail (soit 98 heures). A noter que la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) peut apporter une aide financière au financement de cette dépense.

M. le Maire propose de retenir la proposition et demande l'autorisation de solliciter l'attribution d'une subvention.

Le Conseil Municipal approuve la proposition à l'unanimité et autorise M. le Maire à demander les subventions correspondantes.

Envoyé en préfecture le 22/01/2021	
Reçu en préfecture le 22/01/2021	
Affiché le	
ID : 027-212704779-20210114-DL_6_2021-DE	

Le Maire, Pascal MAINGUY

